

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2022/045**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 11.1 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION D'ENTREPRISES AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET REQUALIFICATION DU CIMETIÈRE 3<sup>ème</sup> TRANCHE : MARCHÉ DE TRAVAUX**

Dans la continuité des travaux réalisés ces dernières années, la commune de Sarralbe souhaite poursuivre l'aménagement paysager et de requalification du cimetière.

Le projet consiste à traiter :

- les sections G, H, I, J et EN, à savoir la partie du cimetière comprise entre l'entrée centrale débouchant sur le columbarium et le nouveau cimetière. Cette emprise inclut le cimetière des enfants et le cimetière protestant.
- la section N, à savoir la partie du cimetière située au-dessus du cimetière anglais.

Le marché de travaux, élaboré par le bureau d'étude Berest, comprend les éléments suivants :

En sections G, H, I, J et EN :

- Le renouvellement de la conduite d'eau.
- La mise en place de bordures calcaires et de béton bitumineux sur les allées principales.
- Sur les chemins secondaires, la mise en place de contre-allées en béton brossé le long des tombes et d'un espace enherbé en partie centrale des chemins.
- La mise en place de Sedum autour des tombes dans le cimetière des enfants.
- La restauration des 3 statuts métalliques et du monument en grès à proximité de l'entrée nord.
- La mise en conformité de l'escalier présent entre l'ancien et le nouveau cimetière.
- La rénovation des portails d'accès.
- Quelques réfections ponctuelles du mur d'enceinte.
- La réalisation d'aménagement paysagers avec la plantation de différentes essences d'arbres et arbustes dans la continuité des aménagements réalisés en 2021.

En section N :

- L'abattage et le dessouchage des thuyas qui seront remplacés par une haie de ifs.
- La mise en conformité des deux escaliers.
- La mise en place de bordures calcaires et de béton bitumineux sur les allées principales.

Les travaux sont estimés par le bureau d'étude Berest à 237 870,30€ H.T. soit 285 444,36€ TTC.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Pénélope HEYMES, conseillère municipale,

Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 28 mars 2022,

Sur proposition de la commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue le marché de travaux pour l'aménagement paysager et de requalification du cimetière- 3eme tranche- à l'entreprise IRION pour un montant de 260 877,10 € H.T. soit 313 052,52 € T.T.C.

- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire.

- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2022.

- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 avril 2022  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT